

4 - AGENDA

8 MAI / CÉRÉMONIE OFFICIELLE

La cérémonie officielle de célébration du 8 mai 1945 aura lieu, comme tous les ans, à 11h15 devant le Monument aux morts sur la place de l'Église. La population est naturellement conviée.

22 MAI / REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des ainés, à l'initiative du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), aura lieu jeudi 22 mai à 12h à la salle des fêtes.

Tous les habitants de +65 ans ainsi que leur compagne ou compagnon sont conviés à ce repas convivial et gratuit*. Les ainés n'habitent pas Saint Germier sont également les bienvenus moyennant une participation de 12 euros par personne. Il vous est demandé d'apporter vos couverts.

Confirmation souhaitée avant le 10 mai 18h auprès du secrétariat de mairie ou d'Yvette Brenet (05 49 69 12 80 - 06 50 89 03 62).

* Des difficultés de transport ? Appelez-nous pour que nous trouvions une solution pour vous véhiculer à l'aller et au retour.

25 MAI / ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes vous permettent de choisir les représentants qui siègeront pour 5 ans au Parlement Européen. Ouverture du bureau de vote de la Mairie de 8h à 18h.

6 JUILLET / REPAS DE LA COMMUNE

Tous les habitants sont invités au traditionnel repas annuel offert par la commune qui se tiendra dimanche 6 Juillet. En espérant vous y retrouver nombreux ! Apporter ses couverts.

Confirmation souhaitée au secrétariat de la mairie.

14 JUILLET / MÉCHOUÏ DU COMITÉ DES FÊTES

S'inscrire auprès de la Présidente, Évelyne David au 05.49.69.04.16 et au plus tard le 10 juillet pour le méchoui de midi du 14 juillet suivi d'un bal gratuit. Apporter ses couverts.

10 AOÛT / FÊTE AU VILLAGE !

Dimanche 10 août dès 15h, les habitants de Saint Germier vous attendent pour un moment de partage, animé et festif en plein cœur du village. Musique, jeux et activités sont au programme.

Contact : Évelyne David (05 49 69 04 16).

Votre site internet
est en ligne

www.saintgermier79.com

Saint Germier 79 Infos
Mairie de Saint Germier
3 rue de la Mairie - 79340
Tel. +33 (0)5 49 69 01 82 - saintgermier.mairie@orange.fr
Ouverture :
Lundi et jeudi (hors jours fériés) de 13h30 à 17h30 et sur rdv.
Permanence des élus les mêmes jours de 16h30 à 17h30.

Mai 2014, Édition #01

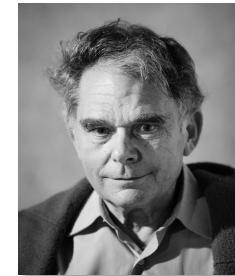


SAINT GERMIER 79 Infos

www.saintgermier79.com



« Évoluer sans transformer »



Ce bulletin constitue à la fois une continuité et une nouveauté.

Une continuité parce que la précédente équipe municipale avait eu le souci d'informer la population à l'aide d'un bulletin annuel qui relatait les principaux événements de notre village.

Une nouveauté aussi car ce bulletin s'appuie, en fait, sur un site internet opérationnel, créé rapidement en interne et qui a l'avantage de pouvoir être régulièrement mis à jour.

Ce bulletin sera édité plusieurs fois par an, par nos soins et sous une forme simple. Il permettra à chacun d'être informé des événements des prochaines semaines et des actions déroulées au cours de la dernière période.

Ceci devrait permettre à tous de mieux se connaître, mieux échanger, et d'éviter ces

malentendus qui perturbent l'harmonie à laquelle chacun de nous aspire.

Notre village bouge, se transforme. De nouvelles entreprises s'installent, telle Alizée Quoniam qui crée un atelier de marqueterie à la Boulinière, ou Guillaume Simon-Bouhet qui reprend les entreprises familiales, ou encore Jean et Caroline Laporte qui s'installent dans le bourg pour y créer deux chambres d'hôtes...

La création de la communauté de communes Parthenay Gâtine à laquelle nous adhérons constitue un espoir par les nouvelles solidarités qu'elle peut mettre en place. Ensuite, nos différentes associations, tout comme le Conseil Municipal, fourmillent de projets et d'idées.

Que ce nouveau site internet et son petit frère, à savoir ce nouveau bulletin, assument fièrement ce rôle de passeur de nouvelles et d'idées.

Jean-François Lhermitte, Maire de Saint Germier





INTERCO' COMPLEXE MAIS POSITIVE

La mise en place de la nouvelle communauté de communes s'est faite dans des conditions difficiles et complexes auxquelles s'est ajoutée l'arrivée de nouveaux élus, parfois ignorants du dossier.

Le vote du 1er budget s'est donc préparé avec beaucoup d'interrogations. L'exécutif faisait en effet référence à des dispositions débattues en 2013 sur la base de principes, les données factuelles étant arrivées récemment.

En fait, alors que 39 communes adhèrent à cette nouvelle communauté et devraient donc bénéficier du même service, il était prévu de démarrer avec les taux des anciennes intercommunalités, très différentes.

Mobilisation active et efficace du canton

Devant cette situation et parce que nos taux sont parmi les plus élevés, les maires du canton de Ménigoute se sont réunis et ont voté une motion demandant à ce que le budget soit bâti avec des taux uniformes.

Après débat, l'exécutif a voté :

- une uniformisation du taux de la taxe foncière pour tout le territoire à 1,75% (contre 7,98%) à effet immédiat,
- une uniformisation progressive sur 12 ans pour les deux autres taxes soit 11,75% pour la taxe d'habitation (contre 15,96% actuellement sur notre secteur) et 13,34% pour le foncier non bâti (contre 20,12% actuellement).



Budget communal 2014, simple et serré en attendant l'éolien

Mercredi 30 avril, le Conseil Municipal a voté le budget 2014. Il s'agissait de la date limite de délibération, l'intercommunalité ayant voté le sien quelques heures auparavant.

Ce budget 2014 présente trois caractéristiques : le lien avec celui de l'intercommunalité, le souci de ne pas augmenter la fiscalité et des marges de manœuvre limitées.

La mise en place de l'intercommunalité crée des distorsions, dans la mesure où elle transfère aux communes des compétences qu'elle assumait jusqu'alors (voir ci-contre).

Maintenir le même niveau de fiscalité

L'objectif du Conseil Municipal a été de voter des taux tels que la fiscalité 2014 soit strictement identique à celle de 2013. Pour la fiscalité purement locale (c'est-à-dire liée à la commune et à la communauté de communes), les habitants paieront à peu près la même chose qu'en 2013, alors même

que les bases (c'est-à-dire les valeurs locatives) auront augmenté de 0,9%, hausse qui n'a pas été répercutée.

Ce budget ne nous donne qu'une faible marge de manœuvre tant en fonctionnement qu'en investissement. Il permettra toutefois de faire un effort important pour ce qui concerne l'entretien des routes, le budget voté pouvant atteindre 23 000 euros, alors même que moins de 10 000 euros avaient été dépensés l'an dernier.

Le vent, source d'investissement

Il pourra aussi permettre des investissements modestes de l'ordre de 10 000 euros, soit dans l'amélioration du patrimoine communal, soit dans les premiers éléments du parc de loisirs de l'étang.

En toute hypothèse, c'est la fiscalité liée au parc éolien qui permettra à la commune d'envisager un programme d'investissement correspondant aux attentes de la population.

SAINT GERMIER DEUX SÈVRES

Bienvenue sur le site de la commune !



REPAS DES AÎNÉS LE JEUDI 22 MAI

29 avril 2014 · par Admin · dans Actus · Modifier

Le traditionnel repas des aînés, à l'initiative du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), aura lieu le jeudi 22 mai à 12h à la salle des fêtes du village. Tous les habitants de plus de 65 ans ainsi que leur compagnon ou compagnon sont conviés à ce repas convivial et gratuit. Les aînés n'habitant pas Saint Germier [...]

RECHERCHER

Rechercher sur ce site...

PROCHAIN ÉVÉNEMENT COMMUNAL

**Cérémonie du 8 mai
1945**
8 mai 2014

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

www.saintgermier79.com

Votre site internet est en ligne ! Actualités, événements, comptes rendus du conseil, bulletin SG Infos 79, (...), le site réunit les informations pratiques de votre village et du canton.

Restez informé(e) en souscrivant par email directement sur le site.

Votre Conseil Municipal

Le premier Conseil Municipal du 5 avril dernier a donné lieu à l'élection officielle du Maire et de ses adjoints. Jean-François Lhermitte est entouré de trois adjoints qui sont : Maryline Bertrand, 1ère adjointe en charge de la communication, Hubert Paillat, 2ème adjoint en charge de la voirie et Romain Thiesse, 3ème adjoint en charge de l'aménagement et de la sécurité.

D'autre part, le Conseil a demandé au Préfet des Deux Sèvres d'accorder à M. Roger Artault le titre de maire honoraire.

Cette distinction rend hommage à ses 25 années de mandat au service des habitants de Saint Germier.

Le compte rendu du Conseil est en ligne sur le site de la mairie : www.saintgermier79.com



De gauche à droite et de haut en bas : Francis Glorie, Mathieu Aubertin, Florian Faucher, Yvette Brenet, François David, Romain Thiesse, Chantal Zulueta, Maryline Bertrand, Jean-François Lhermitte, Hubert Paillat, Guillaume Simon-Bouhet.



SÉCURITÉ

UNE ÉTUDE GRATUITE POUR BIEN DÉCIDER

La sécurité vis-à-vis de la circulation automobile est une préoccupation. La commune a donc confié au Conseil Général une étude sur la circulation dans le bourg. Cette étude est gratuite. Elle comporte notamment des comptages de trafic et des mesures sur la vitesse des véhicules, mesures qui seront effectuées en mai-juin 2014.

Les conclusions seront remises à la commune le 15 septembre au plus tard. Elles seront ensuite présentées à la population dans le cadre de la commission extra municipale menée par Francis Glorie.

Au vu du débat public, le Conseil Municipal fera une proposition définitive et déposera une demande de subvention auprès du CG79 puisque celui-ci aide jusqu'à 30% les investissements de sécurité.

Les dispositions sur la place de la mairie sont donc provisoirement maintenues en attendant cette étude.

ÉLECTIONS INTERCO

Didier Gaillard, maire de Ménigoute et Nicolas Gamache, maire de Coutières ont été élus parmi les 14 vice-présidents de la nouvelle intercommunalité.

Le premier est en charge de l'Economie et le second, de la Gouvernance.